



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINT-JÉRÔME

**CERTIFICAT RELATIF AUX DEMANDES
CITOYENNES DE TENUE D'UN SCRUTIN
RÉFÉRENDIAIRE SUR DES MODIFICATIONS
AU RÈGLEMENT D'URBANISME NUMÉRO
0309-487**

ATTENDU l'état d'urgence sanitaire décrété le 13 mars 2020 par le gouvernement du Québec et le pouvoir du ministre de la Santé et des Services sociaux de prolonger l'état d'urgence lequel perdure à ce jour;

ATTENDU l'arrêté ministériel 2020-033 du 7 mai 2020 qui prévoit notamment la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter est d'une durée de 15 jours et la transmission de demandes écrites à la municipalité tient lieu de registre;

ATTENDU QUE le décret numéro 102-2021 du 5 février 2021 du gouvernement du Québec prévoit qu'une consultation publique écrite peut être tenue pour éviter un tel déplacement ou rassemblement de gens;

ATTENDU la publication d'un avis public invitant toute personne intéressée à faire part de ses commentaires, questions ou opposition au projet;

ATTENDU QUE du 1^{er} au 16 décembre 2021 a eu lieu ladite tenue de scrutin référendaire concernant le règlement :

- Règlement numéro 0309-487 amendant le règlement 0309-000 sur le zonage, tel que déjà amendé, afin de créer la zone P-1081.2 à même une partie des zones I-1081 et H-1079.3 qui seront réduites d'autant, et d'autoriser dans cette nouvelle zone, exclusivement les usages de la classe d'usages « Parcs et espaces récréatifs (P-3) ».

Ce projet vise à créer la zone P-1081.2 à même une partie des zones I 1081 et H-1079.3 qui seront réduites d'autant, afin d'autoriser dans cette nouvelle zone, exclusivement les usages de la classe d'usages « Parcs et espaces récréatifs (P 3) ».

Je, soussignée, Laurence Chénard, avocate, greffière adjointe de la Ville de Saint-Jérôme, certifie par les présentes que :

Le nombre de commentaires, observations ou oppositions faits par écrit du 1^{er} au 16 décembre 2021 est de 0.

SAINT-JÉRÔME, ce 17 décembre 2021.


LAURENCE CHÉNARD, avocate
Greffière adjointe de la Ville